

Mission II > Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité

Orientation stratégique II-2 > Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

Programme n° 224

> Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi

ANNEXE 224.8

> « *Accueil d'étudiants en stage de fin d'études pour introduire de nouvelles compétences* »

Objectifs :

Encourager l'entreprise à tester de nouvelles fonctions et anticiper sur les recrutements en favorisant l'acquisition d'une première expérience professionnelle pour l'étudiant en stage de fin d'études.

Bénéficiaires :

- Les PME-PMI, employant moins de 250 personnes, ne dépendant pas à plus de 25 % de groupes de plus de 250 personnes, des secteurs industriels et services à l'industrie, services aux personnes, bâtiment pour les entreprises travaillant dans le domaine de l'éco construction et filière culturelle.
- Les groupements d'employeurs.

Conditions de recevabilité :

- Le stage, obligatoire dans la scolarité de l'étudiant, doit faire l'objet d'une convention entre l'organisme de formation et l'entreprise.
- Le stage doit durer au minimum 4 mois.
- Le stagiaire doit être titulaire d'un diplôme Bac + 3 minimum.

Modalités de l'aide :

- La subvention est de 1 500 € par mois pour 6 mois maximum.
- Le stagiaire doit être rémunéré au minimum au SMIC.
- Le recours à ce dispositif sera limité à une fois tous les deux ans par entreprise (sauf si le stagiaire est embauché).